

Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 20 mai 2014 sur les éléments de la rémunération due ou attribuée par toutes les sociétés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Eric Denoyer, Président-Directeur général de Numericable Group (la « Société »)

Lors de sa réunion du 26 mars 2014, le Conseil d'administration a, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013 (article 24.3), auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, décidé de soumettre à l'avis des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2014 les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 par les sociétés du Groupe à Monsieur Eric Denoyer, Président-Directeur général de la Société.

Afin d'éclairer le vote des actionnaires, le présent rapport, qui a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 avril 2014, présente tous les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 par les sociétés du Groupe à Monsieur Eric Denoyer, Président-Directeur général de la Société.

Il est rappelé aux actionnaires que Monsieur Eric Denoyer ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe Numericable depuis le 12 novembre 2013, date à laquelle il a démissionné de son contrat de travail pour se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	214.722,25€ (bruts)	
Rémunération variable annuelle	140.400€ (bruts)	Les critères de performance ayant concouru à l'établissement de la rémunération variable annuelle de Monsieur Eric Denoyer, qui avaient été fixés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 septembre 2013, sont les critères quantitatifs suivants : l'atteinte du budget d'EBITDA-CAPEX et la croissance du chiffre d'affaires réalisé sur l'année.
Rémunération variable différée	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	20.040,52 € (bruts)	Cette rémunération exceptionnelle correspond aux indemnités de congés payés liées à la rupture du contrat de travail dont Monsieur Eric Denoyer était titulaire jusqu'au 12 novembre 2013, date à laquelle il a démissionné de son contrat de travail pour se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.
Options d'action, actions de performance ou tout autre	Options : 3.880.894€ (valorisation)	1.138.092 options de souscription d'actions de la Société (valorisées 3,41 € chacune aux normes IFRS) ont été attribuées le 7 novembre 2013 à Monsieur Eric Denoyer par le Conseil d'administration de la Société, en vertu de l'autorisation qui lui a

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
élément de rémunération à long terme	comptable)	<p>été conférée par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société réunie le 25 octobre 2013, aux termes de sa 12^{ème} résolution.</p> <p>Les critères de performance conditionnant l'exercice des options de souscription d'actions attribuées à Monsieur Eric Denoyer, appréciés sur une période de deux exercices consécutifs, sont l'atteinte du budget d'EBITDA-CAPEX et la croissance du chiffre d'affaires réalisé sur l'année.</p> <p>Les options de souscription d'actions attribuées à Monsieur Eric Denoyer au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 représentent 0,9% du capital de la Société (sur la base du capital au 31 décembre 2013).</p>
	Actions : NA Autre élément : NA	Absence d'attribution.
Jetons de présence	NA	Monsieur Eric Denoyer ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	6.482,04 €	Un véhicule de fonction est mis à disposition de Monsieur Eric Denoyer par la Société.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité liée à la prise de fonctions	NA	Monsieur Eric Denoyer ne bénéficie d'aucune indemnité liée à la prise de fonctions.
Indemnité de départ	0€	<p>Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 27 septembre 2013, décidé de faire bénéficier Monsieur Eric Denoyer d'une indemnité de départ.</p> <p>Cette indemnité ne serait versée à Monsieur Eric Denoyer qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (sauf faute grave ou lourde commise lors de l'exécution de ses fonctions). Le montant de cette indemnité de départ est fixé à six mois de rémunération (fixe et variable) de Monsieur Eric Denoyer, cette</p>

		<p>indemnité n'étant versée que si les critères de performance de la composante variable de sa rémunération ont été atteints au cours des deux exercices précédents celui au cours duquel a lieu le départ de Monsieur Eric Denoyer.</p> <p>Cette indemnité de départ est soumise à l'approbation de votre Assemblée au titre de sa 5^{ème} résolution, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.</p>
Indemnité de non-concurrence	NA	Monsieur Eric Denoyer ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	NA	Monsieur Eric Denoyer ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.